



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Ci-après, sanofi-aventis (suisse) sa est toujours nommé « Sanofi ».

1. De par la conclusion d'un contrat d'achat avec Sanofi (concernant les produits sanofi-aventis (suisse) sa – Sanofi SA pour le territoire Suisse), l'acheteur reconnaît qu'il est au courant des présentes conditions générales de vente et qu'il les accepte. Les conditions de vente éventuellement stipulées par l'acheteur ne font foi que pour autant que Sanofi les ait acceptées expressément et par écrit.

2. Au cas où le client renoncerait à l'exécution d'une commande qui nous a été passée, Sanofi se réserve le droit de lui réclamer une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 15 % de la valeur de la commande.

3. Sanofi se réserve le droit de livrer la quantité commandée en plusieurs livraisons si le niveau de stock de Sanofi est insuffisant ou si la commande diffère substantiellement des commandes précédentes.

4. Nos délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre indicatif. Il est expressément convenu que Sanofi ne peut être tenu responsable d'un dommage quelconque résultant d'une livraison tardive ou retardée. Nos engagements de livraison seront supprimés en cas de force majeure, de paralysie dans les activités normales de notre entreprise. Les livraisons seront exécutées selon l'Incoterm EXW Niederbipp.

5. Sanofi applique des frais de livraison de CHF 60.- pour toute commande inférieure à CHF 1'000.-, CHF 30.- pour toute commande inférieure à CHF 2'000.-.

Exception : pour les vaccins Sanofi applique des frais de livraison de CHF 31.- pour toute commande inférieure à CHF 450.-

En cas de demande explicite du client pour une livraison express, des frais additionnels de CHF 40.10 sont facturés.

En cas de demande explicite du client pour une livraison via intercity ou par taxi, les frais effectifs sont à la charge du client.

6. Sanofi accepte la responsabilité, les réclamations, etc. uniquement pour les produits que Sanofi a commercialisés en Suisse.

7. Toute réclamation, accompagnée du bulletin de livraison, doit nous parvenir par courrier dans les huit jours ouvrables après livraison de la marchandise. En l'absence d'un courrier de votre part dans ce délai, les biens livrés seront considérés comme acceptés. En cas de réclamation justifiée, la responsabilité de Sanofi se limitera au remplacement des biens ou au remboursement de leur prix.

Sont considérées comme justifiées, des réclamations portant sur les cas suivants:

- Produits détériorés / détruits (soit un étui plié, percé, tâché, coupé et/ou le contenu écrasé, cassé)
- Erreur de commande ou de livraison (quantité / identité)
- Rappel de produits
- Suppression d'une présentation.

En cas d'erreur de livraison, les produits doivent être impérativement retournés en parfait état à Sanofi dans les huit jours ouvrables.

Le client devra prendre préalablement contact avec notre service client afin de garantir qu'il dispose du matériel d'emballage adéquat pour nous retourner les produits dans les conditions de température prescrites.

Les produits cytostatiques ne doivent en aucun cas être retournés spontanément. Leur manipulation et leur transport peuvent présenter des dangers pour la santé. Le client devra prendre préalablement contact avec notre service client afin de garantir qu'il dispose du matériel d'emballage adéquat pour nous faire parvenir ces produits dans les conditions de sécurité prescrites. En aucun cas le client peut nous retourner des emballages primaires endommagés. Si nécessaire et après discussion avec notre service client, Sanofi est prêt à prendre en charge les frais de destruction sur place.

8. Sanofi met tout en œuvre pour que ses produits soient livrés avec une durée de validité suffisante pour permettre leur vente aux patients avant la date de péremption. En conséquence, aucun remboursement, ni échange de produits ne sera accepté.

9. Nos prix s'entendent comptant net et sans escompte. Les paiements devront se faire soit par virement bancaire à l'ordre de Sanofi, soit par QR-facture, soit par LSV. Nos factures sont payables dans les trente jours à partir de la date de la facture sauf stipulation contraire écrite. A défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le montant total de toutes les sommes deviendra immédiatement exigible et cela sans mise en demeure. Le montant devenu ainsi exigible portera de plein droit et sans mise en demeure un intérêt égal au taux annuel de 5%. En outre, Sanofi se réserve le droit, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire, de majorer de 5% le montant pour frais administratifs.

10. Au cas où Sanofi se verrait accorder une hausse de prix après la date de la commande, le nouveau prix pourra être appliqué lors de la livraison des marchandises commandées.

11. Pour tout litige pouvant survenir dans l'exécution du ou relatif au présent contrat, seul le Tribunal de Première Instance du Canton de Genève sera compétent indépendamment du domicile du client. Le droit suisse sera applicable.